

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL
33, RUE DES VIGNOLES – 75020 PARIS
MAIL : CONTACT@CNT-F.ORG – WWW.CNT-F.ORG



CNT-Bureau confédéral
33 rue des vignoles
75020 Paris

Le 29/10/2018

Mme Nicole Belloubet
Garde des Sceaux - Ministre de la justice
13 place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

Copie à :
l'Union Générale des Travailleurs de Guadeloupe

Objet : Soutien à Eli Domota, secrétaire général de l'UGTG

Madame,

Notre organisation syndicale, la Confédération Nationale du Travail, a été informée par l'Union Générale des Travailleurs de Guadeloupe de la comparution en procédure d'appel de son secrétaire général, monsieur Eli Domota, le mardi 18 décembre 2018 au tribunal de Pointe-à-Pitre.

Eli Domota avait été condamné, le 31 mai 2018, pour « *violence en réunion* » suite à une plainte déposée par un cadre dirigeant de BMW. Pourtant, cette personne avait retiré sa plainte avant le procès. Le choix du ministère public, sous votre autorité, de poursuivre Eli Domota malgré sa plainte ne peut être considéré comme autre chose qu'un choix délibérément politique.

En effet, depuis plusieurs années, Eli Domota et son organisation syndicale luttent activement pour le droit de tous les Guadeloupéens à une vie digne sur leur terre, notamment à travers le collectif Liyannaj Kont Pwofitasyon (LKP). Ces luttes se déroulent dans un contexte social particulièrement difficile en Guadeloupe, comme vous le savez. Pour ne prendre qu'un exemple, le taux de pauvreté sur l'archipel est estimé à 19 % par l'INSEE, soit une personne sur cinq, et alors même que ce chiffre est contestable, le seuil retenu l'étant sur des critères locaux. En réalité, le taux de pauvreté est plus proche des 30 %, comme en Martinique. Et ce, alors même que les prix sont supérieurs d'environ 10 % à ceux connus en France métropolitaine.

Les combats de l'UGTG et du LKP, et donc ceux d'Eli Domota sont justes. Ils correspondent à notre vision du syndicalisme qui ne doit pas être l'accompagnement des mesures antisociales de votre gouvernement mais la défense des intérêts de la classe ouvrière à travers un syndicalisme indépendant et libre.

C'est pourquoi, au nom de la Confédération Nationale du Travail, nous vous demandons l'arrêt de toutes les poursuites contre Eli Domota et le respect des libertés syndicales, en Guadeloupe comme ailleurs.

Veuillez recevoir, Madame la ministre, nos salutations syndicalistes déterminées.

Pour la Confédération Nationale du Travail,
Le bureau confédéral

Nicolas SALLABERRY

